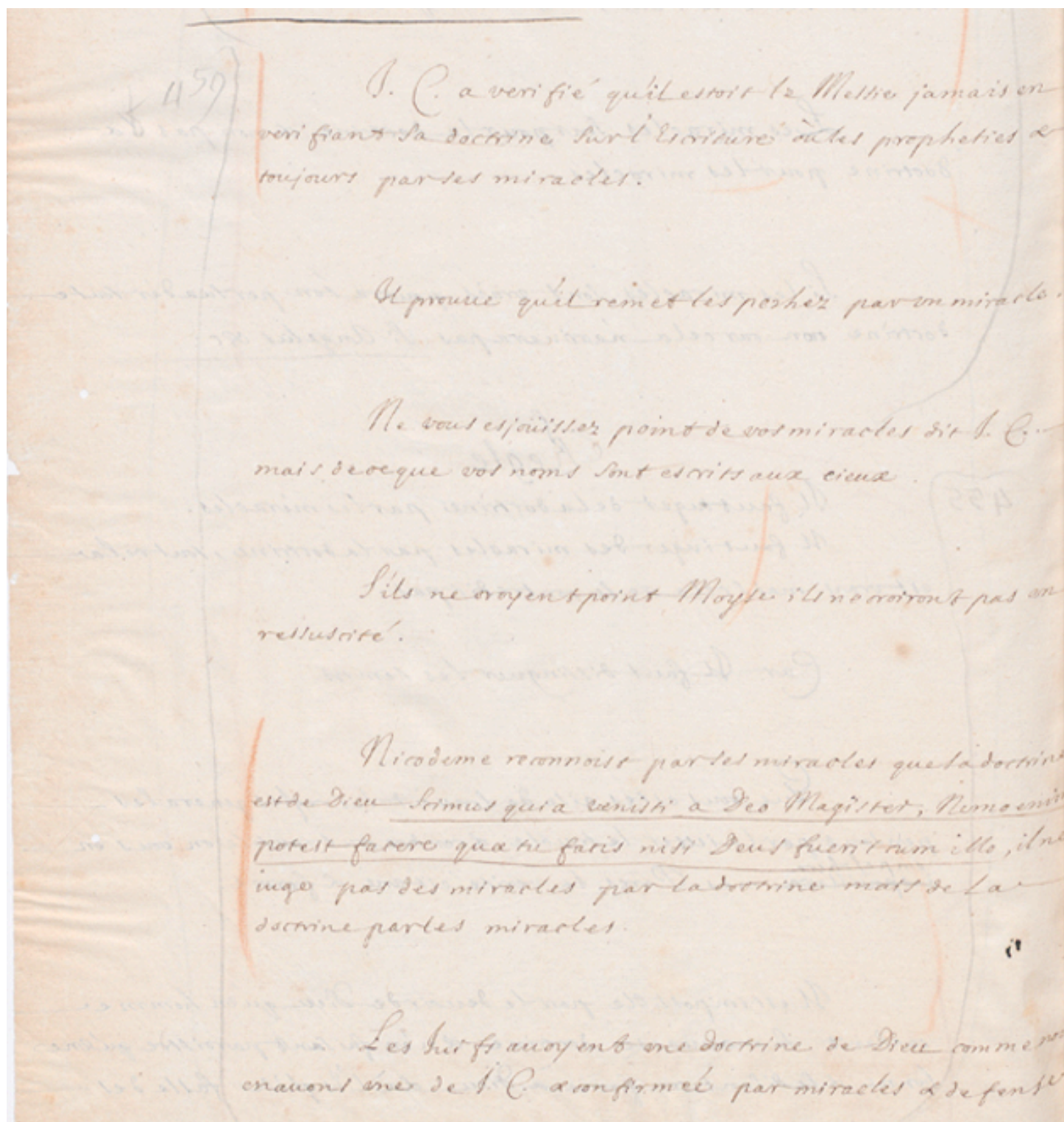
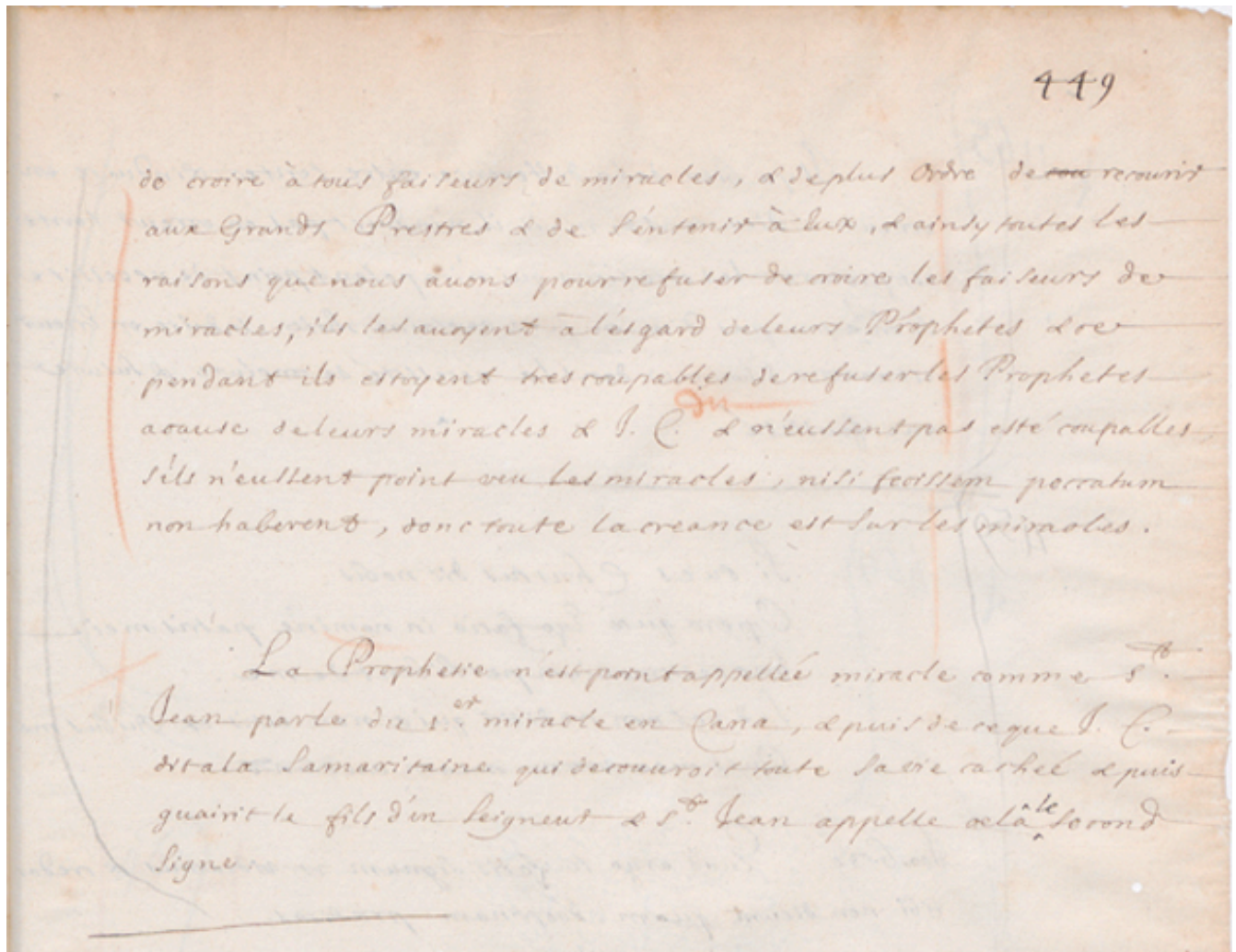


Transcriptions des Copies C₁ et C₂

C₁, p. 447 v° (l'image du texte est incomplète à droite)



Avertissement : seules les marques situées à gauche du texte concernent ce fragment. Les autres marques proviennent de la page 449.

C₁, p. 449

Avertissement : les accolades situées à droite du texte ne concernent pas ce fragment. Elles proviennent du verso de la page 447.

Transcription de C₁

J. C. a verifié qu'il estoit le Messie jamais en
verifiant sa doctrine sur l'Ecriture où les propheties &
toujours par ses miracles.

Il prouve qu'il remet les pechez par un miracle.

Ne vous esjoüissez point de vos miracles dit J. C.
mais de ce que vos noms sont escrits aux cieux.

S'ils ne croient point Moïse ils ne croiront pas un
ressuscité.

Nicodeme reconnoist par ses miracles que sa doctrine
est de Dieu Scimus qui a venisti a Deo Magister, Nemo enim
potest facere quæ tu facis nisi Deus fuerit cum illo, il ne

juge pas des miracles par la doctrine mais de La
doctrine par les miracles.

Les Juifs avoyent une doctrine de Dieu comme nou[s]
en avons une de J. C. & confirmé par miracles & defense

[p. 449]

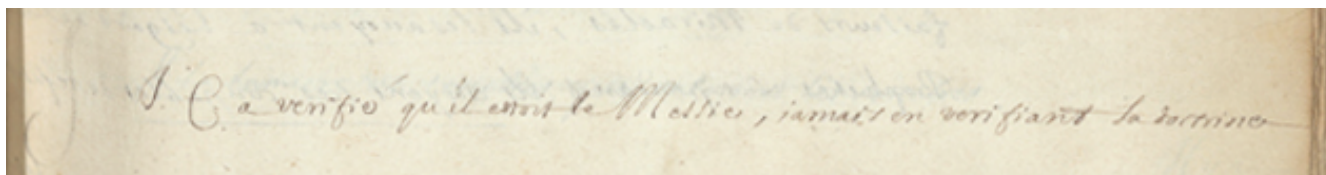
de croire à tous faiseurs de miracles, & de plus Ordre de eux recourir
aux Grands Prestres & de S'en tenir à Eux, & ainsy toutes les
raisons que nous avons pour refuser de croire les faiseurs de
miracles, ils les avoyent à l'esgard de leurs Prophetes & ce
pendant ils estoyent tres coupables de refuser les Prophetes

dit_

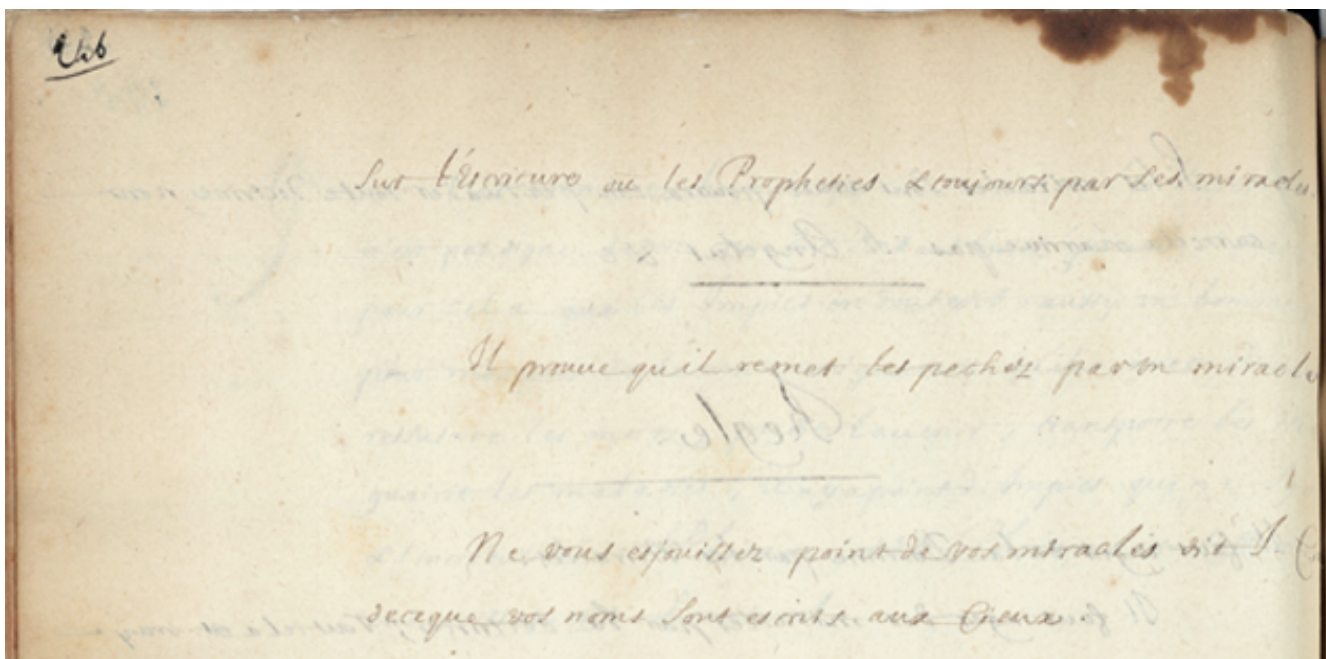
acause de leurs miracles & J. C. & n'eussent pas esté coupables
s'ils n'eussent point veu les miracles, nisi fecissem peccatum
non haberent, donc toute la creance est sur les miracles.

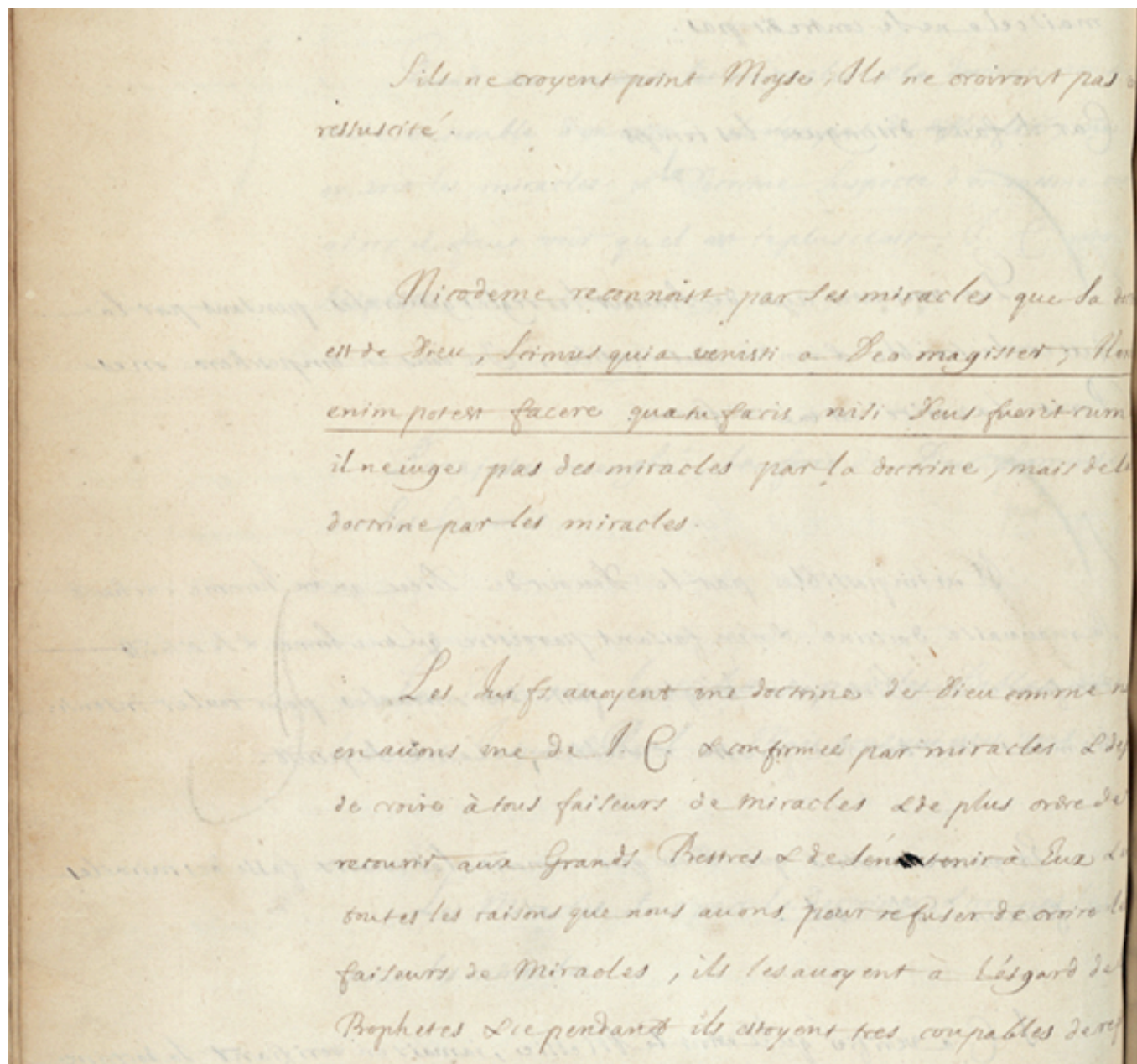
La Prophetie n'est point appellée miracle comme s^t.
Jean parle du 1^{er}. miracle en Cana, & puis de ce que J. C.
dit a la Samaritaine qui decouvroit toute sa vie cacheé & puis
guairit le fils d'un Seigneur & s^t. Jean appelle cela ^{le} second
Signe.

C₂, p. 245

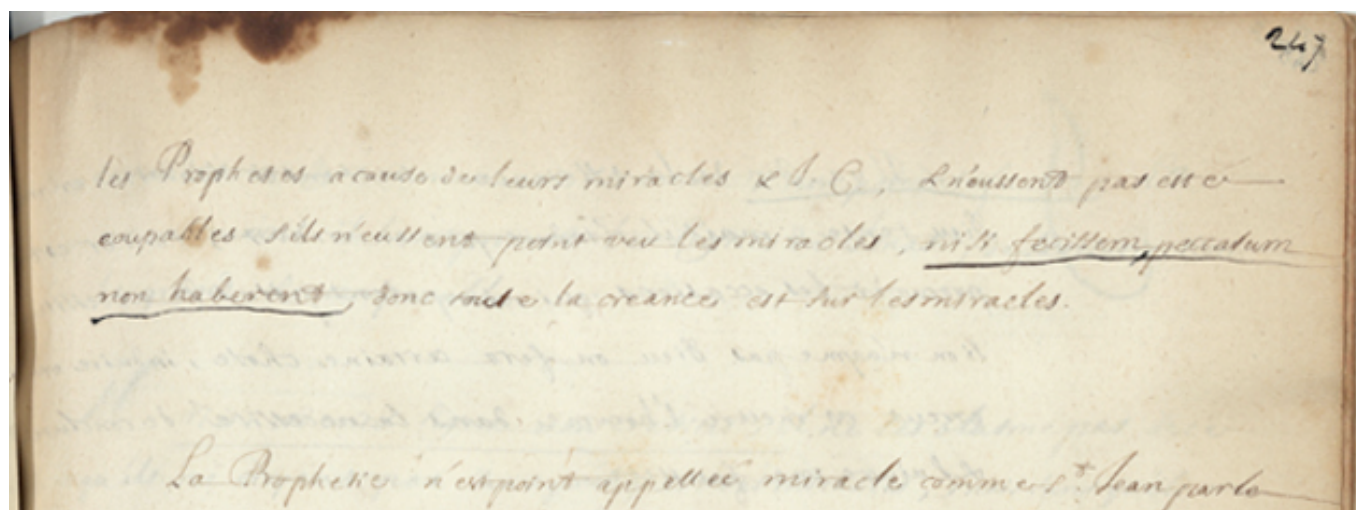


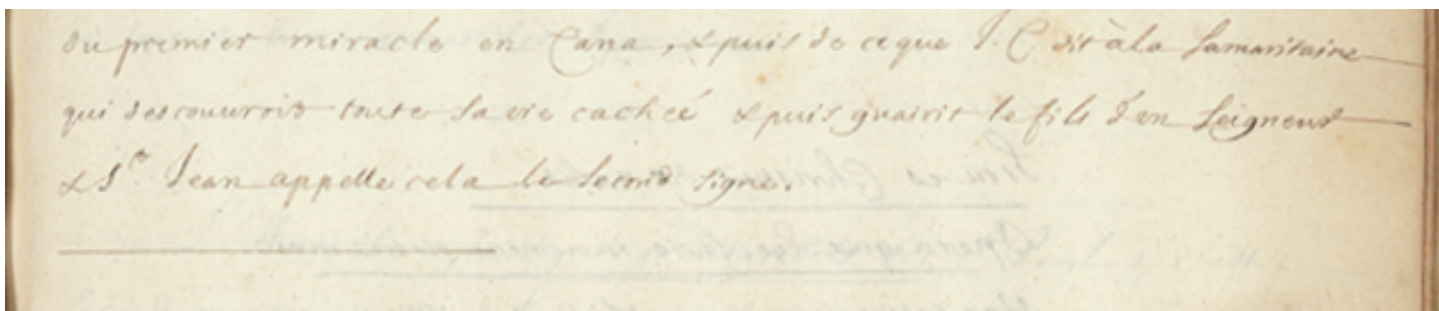
C₂, p. 246 (l'image du texte est incomplète à droite)





C2, p. 247





Transcription de C₂

[p. 246]

J. C. a verifié qu'il estoit le Messie, jamais en verifiant sa doctrine
sur l'Ecriture où les Propheties & toujours par ses miracles.

Il prouve quil remet les pechez par un miracle

Ne vous esjouissez point de vos miracles dit J. C. [mais]
de ce que vos noms sont escrits aux Cieux.

S'ils ne croient point Moyse, Ils ne croiront pas [un]
ressuscité.

Nicodeme reconnoist par ses miracles que sa doc[trine]
est de Dieu, *Scimus quia venisti a Deo magister, Ne[mo]
enim potest facere quæ tu facis nisi Deus fuerit cum [illo,]*
il ne juge pas des miracles par la doctrine, mais de la
doctrine par les miracles.

[p. 247]

Les Juifs avoyent une doctrine de Dieu comme n[ous]
en avons une de J. C. & confirmée par miracles & de[fense]
de croire à tous faiseurs de miracles & de plus ordre de
recourir aux Grands Prestres & de s'en ~~soutenir~~ à Eux & ai[nsy]
toutes les raisons que nous avons pour refuser de croire le[s]
faiseurs de Miracles, ils les avoyent à l'esgard de [leurs]
Prophetes & cependant ils estoyent tres coupables de ref[user]

les Prophetes a cause de leurs miracles & J. C., & n'eussent pas esté
coupables s'ils n'eussent point veu les miracles, *nisi fecissem, peccatum
non haberent*, donc toute la creance est sur les miracles.

La Prophetie n'est point appelée miracle comme s^t. Jean parle
du premier miracle en Cana, & puis de ce que J. C. dit à la Samaritaine

qui découvrait toute sa vie cachée & puis guairit le fils d'un Seigneur
& S^t. Jean appelle cela le second signe.

*

Marques en marge de C₁ (concordance, accolade et 8 au crayon, traits, croix et *dit* à la sanguine) et de C₂ (*J* au crayon) : voir la description des Copies C₁ et C₂. Dans C₁, la personne qui numérote les textes a regroupé sous le n° 192 tous les fragments du dossier *Miracles II* et une partie du dossier *Miracles III*, jusqu'au texte intitulé *Athées*, p. 463. Dans C₁, le copiste a séparé ce fragment du fragment précédent et du fragment suivant par un trait horizontal. Dans C₂, le copiste a aussi séparé ce fragment du fragment suivant par un trait horizontal.

Dans C₁, les deux paragraphes signalés dans la marge par une accolade tracée à la sanguine ont été intégrés dans l'édition dès 1670. Les paragraphes qui n'ont pas été signalés par une accolade, n'ont pas été utilisés dans l'édition. Le paragraphe qui a été signalé dans la marge par une croix tracée à la sanguine, n'a pas été intégré dans l'édition. Ce dernier paragraphe a été recopié dans la copie Périer.

Toujours dans C₁, *dit* a été ajouté à la sanguine dans l'interligne, après *J. C.* dans la phrase *ils estoient tres coupables de refuser les Prophetes a cause de leurs miracles & J. C. & n'eussent pas été coupables*. L'édition de janvier 1670 propose *ils étaient très coupables de refuser de les croire à cause de leurs miracles, puisque Jésus-Christ dit, qu'ils n'eussent pas été coupables*. Il semble donc que l'utilisation de la sanguine ne soit pas limitée à la sélection de fragments à intégrer dans l'édition de 1678. Elle a été utilisée (probablement par Nicole) dans les dossiers sur les miracles pour écrire le chapitre *Pensées sur les miracles* en 1669.

Les Copies transcrivent le même texte, conforme à l'original à deux exceptions près : elles transcrivent

n'eussent pas été coupables au lieu de *n'eussent point été coupables* ;
la samaritaine qui decouvroit au lieu de *la samaritaine qui découvre* ;